

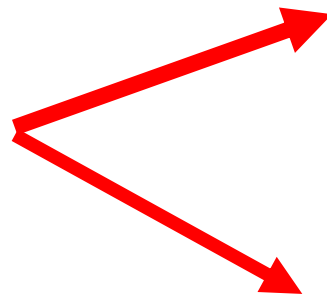


# LE LICENCIEMENT DEVANT LES TRIBUNAUX



# LE LICENCIEMENT

LE LICENCIEMENT



Événement grave dans la vie de  
l'entreprise et celle de  
l'employé

Règlementation dérogeant  
du droit commun des obligations

# LE LICENCIEMENT

Une juridiction spécialisée



Le conseil des Prud'hommes

# Compétences: les conseils de prud'hommes

## Compétence juridictionnelle

- ❖ Conflits individuels entre employeur et employé
- ❖ Pour les activités régis par le code de travail

## Compétence territoriale

- ❖ Le conseil dans le ressort duquel est située l'entreprise où le travail est effectué
- ❖ En cas d'exécution du travail en dehors de l'entreprise:  
Le conflit est porté devant le conseil dans le ressort duquel se situe le domicile du travail ou le lieu de conclusion du contrat de travail

# La procédure devant les tribunaux de Prud'hommes

## Une procédure spéciale

- ❖ Le président du conseil peut ordonner toute mesure d'instruction qui paraîtrait nécessaire
- ❖ Le défendeur est convoqué devant le conseil par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie administrative
- ❖ Le délai de comparution est de huit jours, le président peut autoriser la convocation pour un délai plus court et même d'heure à heure

# La procédure devant les tribunaux de Prud'hommes

## Une procédure simplifiée

- ❖ L'instance est introduite par une requête écrite contre convocation présentée au greffier ou par lettre recommandée
- ❖ La voie administrative de convocation du défendeur peut ne pas s'avérer efficace

# Déroulement de l'instance devant le conseil des Prud'hommes

## Tentative de conciliation obligatoire

**Conciliation partielle:**  
Les parties reconnues  
exactes par le  
défendeur doivent être  
immédiatement réglées

**Conciliation totale:**  
Réintégration de  
l'employé si  
l'employeur et  
l'employé acceptent

# Déroulement de l'instance devant le conseil des Prud'hommes

## Phase contentieuse contradictoire

- ❖ Échange de mémoires
- ❖ Preuves des faits justifiant ou infirmant la cause réelle et sérieuse du licenciement
- ❖ La preuve est libre
- ❖ La charge de la preuve du licenciement incombe à l'employé



# Déroulement de l'instance devant le conseil des Prud'hommes

## Jugement

- ❖ Le président prononce le jugement, les conseillers ont une voix consultative
- ❖ Le Jugement est passible d'appel devant la cour d'appel

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**TOUMI & ASSOCIES**  
SOCIETE D'AVOCATS



**التومي و شركاؤه**  
للمحاماة